

Présidentielles 2012 pas sans le social

DANS UNE FRANCE QUI N'EN FINIT PLUS DE SORTIR DE LA CRISE ET OÙ LES DIFFICULTÉS S'ACCUMULENT POUR LES SALARIÉS ET LEURS FAMILLES, L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE CONSTITUE UNE ÉCHÉANCE CRUCIALE.

Quel modèle social voulons-nous ? Quelle méthode pour y parvenir ? Quel pacte de croissance respectueux des principes du développement durable pouvons-nous construire ? Voilà quelques-unes des questions fondamentales aujourd'hui posées.

L'UNSA est respectueuse du débat politique auquel chaque citoyen doit pouvoir accéder pour ensuite le trancher par son vote. Mais, sur le champ social qui est le sien, elle entend bien nourrir le débat public qui va s'engager dans le pays entre les candidats et les citoyens.

Car le syndicalisme réformiste, tel que nous le concevons, n'a pas vocation à déléguer aux partis et à leurs candidats la responsabilité qui incombe aux acteurs sociaux. C'est pourquoi, sur quelques grandes questions sociales décisives pour les salariés, qui vont se jouer dans le prochain quinquennat, l'UNSA a décidé d'assumer ses responsabilités.

En interpellant publiquement les principaux candidats s'inscrivant dans les principes démocratiques républicains, en leur indiquant notre approche mais aussi quelques propositions dont nous sommes dépositaires, nous voulons signaler que l'action sociale ne peut plus être, dans nos sociétés complexes, le seul fait du gouvernement.

Nous ne voulons plus revivre l'épisode de la réforme des retraites de 2010. Sur des sujets aussi difficiles, impactant toute la société, les principes de justice sociale et d'équité auraient dû être au cœur d'une réforme véritablement négociée.

Le maintien d'un haut niveau des revenus de remplacement, la prise en compte de la pénibilité auraient notamment dû en être les principaux objectifs.

Pour l'UNSA, le dialogue social, la construction négociée, le compromis social doivent enfin trouver leur place pleine et entière en France.

En disant dans le débat de l'élection présidentielle nos préoccupations, en y joignant nos propositions, nous voulons dire aussi ce que nous sommes prêts à négocier et, dans l'intérêt des salariés que nous représentons, demander aux candidats de se positionner.



Pour un Pacte de croissance

État des lieux

Après une phase de relance de l'économie menée en ordre dispersé, les États membres de l'Union européenne, dont la France, ont changé radicalement d'orientation pour assainir, en un temps record, leurs finances publiques. De plus, en l'absence d'une nouvelle gouvernance économique renforçant l'intégration européenne, un effondrement de la zone euro, toujours soumise à la spéculation financière des marchés, reste possible.

Ce choix politique s'est traduit par des plans d'austérité qui ignorent l'importance des échanges et des déséquilibres existant au sein de la zone euro. Il conduit à une très faible croissance, au maintien d'un chômage de masse, à une accentuation de la précarité du travail, à une aggravation des conditions de travail, à une pression insupportable sur les salaires, à une remise en cause des retraites, des services publics, et plus globalement de notre modèle social. Cette politique conduite au niveau de l'Union et dans chaque État membre est injuste socialement et mauvaise économiquement.

La France est dans ce cas. Elle souffre d'une croissance qui stagne et les prévisions pour 2012 sont mauvaises. Le manque à gagner amènera le gouvernement, pour atteindre la baisse des déficits qu'il a annoncé, à procéder à un nouveau tour de vis qui réduira encore la demande intérieure. Cette perspective ne créera pas les emplois nécessaires pour lutter contre le chômage, notamment celui des jeunes qui atteint des sommets. L'austérité sans croissance hypothèque gravement l'avenir de notre pays.



UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES

libres ensemble
UNSA



La problématique de l'UNSA

Pour l'UNSA, l'avenir de la France et de l'Europe sont intimement liés. Pour peser sur la conduite de la mondialisation, l'approfondissement de la construction européenne est donc indispensable. Mais l'UNSA revendique un changement de cap, une vraie Europe politique, promouvant la solidarité, l'union économique et monétaire, une gouvernance économique réelle au service des peuples européens et non des marchés. Dans le cadre de cette stratégie européenne et en s'appuyant sur elle, la France doit faire face au traitement de ses propres difficultés. Elle pourra ainsi décliner la mise en œuvre de grands objectifs européens dont l'UNSA souhaite qu'ils nourrissent une contre-offensive de l'Union Européenne contre la crise : emploi, recherche-développement et innovation, changement climatique et énergie, éducation, pauvreté et exclusion sociale. Il s'agit concrètement de lutter contre l'endettement mais aussi de soutenir et stimuler la croissance et l'emploi dans une perspective de développement durable. C'est dans cet objectif que l'UNSA propose de conclure un Pacte de croissance mobilisant les acteurs de la vie économique et sociale.

Propositions de l'UNSA

Ancrer un Pacte de croissance dans le cadre européen

L'UNSA propose avec la CES, notamment de :

- Établir un « New Deal » européen, véritable plan de relance européen pour préparer l'avenir, lutter contre le chômage des jeunes et atteindre le plein emploi. Le « grand emprunt » engagé par la France doit s'inscrire dans ce cadre.
- Créer une taxe sur les transactions financières.
- Fixer un taux d'imposition minimum pour les sociétés et les revenus du capital.
- Permettre l'émission d'euro-obligations.

Concrétiser un Pacte de croissance pour la France :

Dans le cadre d'une politique publique volontariste visant la relance, l'UNSA propose notamment de :

- Donner la priorité à l'Éducation et à la formation.
- Élargir le crédit impôt/recherche aux PME.
- Renforcer les pôles de compétitivité et développer les coopérations.
- Appuyer les pôles d'innovation pour l'artisanat et les petites entreprises.
- Encourager l'entrepreneuriat depuis sa création jusqu'à la transmission reprise.
- Améliorer les relations interentreprises.
- Appliquer les recommandations de la conférence nationale de l'industrie comme le travail de restructuration des filières industrielles en vue de créer un réseau d'entreprises de taille intermédiaire.

Ces mesures favorisant la reprise économique et la compétitivité doivent s'accompagner de salaires décents, d'emplois stables, de meilleures conditions de travail et d'un développement durable.



Pour un marché du travail plus juste

État des lieux

Le maintien d'un fort chômage structurel et la dégradation de la qualité de l'emploi sur les trente dernières années se sont accompagnés de changements profonds, notamment :

- la marginalisation de millions d'hommes et de femmes durablement exclus de l'emploi ;
- une hausse des « formes particulières d'emploi » : contrats à durée déterminée, contrats saisonniers, intérim, stages et contrats aidés ;
- un développement du temps partiel non choisi ;
- une diminution du taux d'activité chez les moins de 25 et chez les 50 ans et plus.

Les contrats précaires se généralisent chez les jeunes. Ils représentent plus de la moitié des emplois des jeunes salariés. Ce taux a doublé en 30 ans. En moyenne annuelle, en 2010, parmi ces jeunes en situation de précarité, 5 % sont des hommes et 11,5 % sont des femmes. Selon l'enquête Emploi, en 2008, 17,6% des salariés des secteurs privé ou public déclarent travailler à temps partiel. La part des femmes est de l'ordre de 82%. Il est majoritairement subi. Quant au chômage des plus de 50 ans, on ne peut se satisfaire d'un taux d'emploi des 55-64 ans largement en-dessous de la moyenne européenne.

L'emploi est très concentré sur la tranche des 25-54 ans. C'est l'une des raisons principales des difficultés pour les jeunes au chômage à entrer sur le marché du travail et celles des chômeurs âgés à se reclasser.

Autre caractéristique : plus de 5 millions de salariés, soit plus de 20% de l'emploi total, occupent des emplois non qualifiés.

Enfin, il convient de rappeler que 4,5 millions de personnes sont inscrites sur les listes de Pôle emploi, soit 9,6% de la population active



La problématique de l'UNSA

Dans une situation économique dégradée qui détruit plus d'emplois qu'elle n'en crée, le marché français du travail ne peut rester en l'état. Il n'est plus possible de laisser dans l'exclusion les millions d'hommes et de femmes les plus éloignés de l'emploi. Il n'est plus possible de laisser filer la précarisation des emplois qui paupérise les salariés et le manque d'anticipation des employeurs sur l'évolution des métiers et des qualifications.

Pour l'UNSA, le contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein doit rester la norme. Le recours aux contrats à durée déterminée doit être réservé aux motifs stipulés par le Code du travail. Le travail à temps partiel doit être choisi et non imposé.

Il faut prendre à bras le corps la question de la formation. Ainsi, l'objectif de 100% de jeunes qualifiés exige des choix politiques et budgétaires. L'École doit se réformer pour que tous les élèves acquièrent effectivement le socle commun de connaissance et de compétences. Elle doit aussi pouvoir renforcer des liens avec l'entreprise et le monde du travail, au travers, par exemple, du développement de l'alternance éducative. Au-delà du slogan, il est nécessaire d'élaborer avec le jeune un parcours de vie professionnelle qui commence à l'école et perdure tout au long de la vie. Or, beaucoup d'entreprises considèrent la formation professionnelle comme une charge et non comme un investissement. La formation est pourtant un droit dont disposent les salariés pour progresser dans leur emploi et dans l'entreprise. C'est également un moyen pour développer leur employabilité et sécuriser les mobilités internes et externes. Pour l'UNSA, que ce droit devienne effectif, surtout pour les populations les plus fragiles, constitue un objectif central.

Il est aussi nécessaire de repenser l'emploi des seniors. Ils ne sont pas une charge économique mais un atout. Une gestion plus juste du marché du travail impose de passer d'une sortie négociée et précoce de l'emploi vers une gestion des âges permettant de « bien vieillir » dans l'entreprise.



Propositions de l'UNSA

Organiser plus justement le marché du travail et créer un filet de protection professionnel et social pour tous les salariés, quel que soit leur statut.

Ce dispositif global comprendrait des droits transférables attachés à la personne, la mise en œuvre effective d'accords de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), la création d'un droit élargi à la formation.

Dans cette optique, l'UNSA propose de :

- Rattacher les droits des salariés (formation, retraite, chômage...) à la personne et non plus au contrat de travail. Le salarié serait ainsi protégé en cas de mobilité, qu'elle soit subie ou voulue. Cela lui assurerait, tout au long de sa vie professionnelle, une meilleure visibilité de ses droits qui s'exerceraient dans un cadre collectif. Créer « un compte-épargne formation » qui comprendrait, « un droit différé à la formation initiale » garanti et financé, alimenté de façon inversement proportionnelle à la durée de la formation initiale. Ce compte mutualiserait aussi les droits à formation acquis tout au long de l'activité professionnelle.
- Négocier une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) étendue concernant les entreprises, les branches et les territoires. Ces négociations devront aboutir obligatoirement sur des volets essentiels tels que : la lutte contre la précarité, l'évolution des métiers, des parcours professionnels des salariés, de leur plan de formation, une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi et le maintien des seniors en activité
- Créer une allocation de formation pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi.
- Assurer une bonne gouvernance à Pôle emploi. Aujourd'hui Pôle emploi n'a pas les moyens de faire face à ses missions. L'UNSA demande que ce service public soit recentré sur son cœur de métier avec des moyens renforcés et une gouvernance cohérente.
- Développer les dispositifs visant à l'insertion professionnelle et sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi..

Conforter et améliorer notre système de santé

État des lieux

Notre système de santé, s'il est reconnu comme globalement performant, souffre de graves carences qui introduisent de fortes inégalités :

- géographiques, avec des secteurs (zones rurales ou zones urbaines sensibles) sous-médicalisés.
- financières, du fait de plusieurs évolutions récentes, à commencer par l'instauration de franchises. Celles-ci n'ont pas fait la preuve des vertus pédagogiques de responsabilisation pour lesquelles elles avaient été créées. Au contraire, elles ont provoqué des difficultés d'accès aux soins pour les plus défavorisés.

Par ailleurs, les modes de tarification des professionnels de santé, privilégiant le paiement à l'acte, ont permis de larges débordements. La pratique de plus en plus inflationniste des dépassements d'honoraires rend notre système de santé inaccessible à une partie de notre population la plus fragilisée. Dans le même temps, les plans d'économies successifs ont déporté des prises en charge de plus en plus importantes de l'assurance maladie de base vers les complémentaires santé, accroissant leurs coûts. Les plus fragiles ont choisi soit de souscrire à des contrats complémentaires moins performants, soit de ne plus souscrire à une complémentaire santé. On note par ailleurs que les personnes dont les revenus sont légèrement au-dessus du plafond CMU sont encore nombreuses à ne pas demander l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), soit par manque d'information, soit plus vraisemblablement parce que le reste à charge demeure important pour un budget précaire.

La gestion de l'Hôpital recèle de grosses marges de progrès garantissant des critères de qualité et de sécurité.

Les Agences Régionales de Santé (ARS) ont été créées par l'addition d'administration d'État et de services de l'Assurance Maladie. Énormes machines administratives, elles n'ont pas la souplesse qui permettrait une coordination fine entre l'hôpital et l'ambulatorio, entre les soins et le médico-social.

Ces constats sont faits dans une période où l'assurance maladie connaît une série de déficits importants. Après avoir été ramenés à hauteur de 4,4 milliards d'euros en 2008, les déficits sont ensuite repartis à la hausse : 10,6 milliards en 2009 ; 11,6 milliards en 2010 et l'on prévoit 9,6 milliards en 2011. Dans le même temps, les dépenses ont été tenues. Les recettes se sont donc ralenties, sous le double coup de la crise économique et financière et des exonérations de charges.



La problématique de l'UNSA

L'UNSA réaffirme que la première mission d'un système de santé est de permettre à tous, quels que soient ses capacités financières ou son lieu de résidence, d'accéder à des soins de qualité.

Il doit également permettre de prévenir les risques de santé et d'informer sur l'accès aux soins et la qualité des services prodigués.

Pour ce faire, notre Assurance Maladie doit rester solidaire, universelle, intergénérationnelle.



Propositions de l'UNSA

Réduire les inégalités financières sans dérapage des dépenses

- Mettre fin aux exonérations de charges non compensées par le budget de l'État (actuellement près de 3 milliards d'euros) et remettre à plat les autres exonérations au regard de leur efficacité réelle sur l'emploi.
- Mettre un terme aux franchises, productrices d'exclusion et aux transferts de charges sur les complémentaires santé.
- Instaurer une mesure fiscale, de type crédit d'impôt, permettant à tous les Français d'accéder de façon égale à une couverture complémentaire.
- Conditionner les aides sociales et fiscales dont bénéficient les contrats groupes obligatoires (près de 5 milliards d'euros) d'une part à la non-prise en charge de dépassements d'honoraires excessifs, pour ne pas solvabiliser les excès, d'autre part à la prise en compte de la solidarité intergénérationnelle et de la solidarité vis-à-vis des précaires.
- Mieux encadrer les dépassements d'honoraires par la loi.
- Privilégier une augmentation de cotisations de type CSG (contribution sociale généralisée) plus justes car frappant aussi les revenus du capital.

Réduire les inégalités géographiques d'accès aux soins

- Instaurer une obligation d'exercice dans les zones à faible densité médicale pour un nombre d'années à définir, en échange de la prise en charge du coût des études par les finances publiques.
- Mettre en place une aide à la création et au fonctionnement de maisons de santé qui favorisent la proximité et aident au désengorgement des urgences hospitalières. Cette aide doit être conditionnée à un contrat de service public qui garantisse les conditions de permanence de soins et de tarification accessibles à tous.
- Clarifier les missions de l'hôpital en lien avec la médecine de ville permettant de garantir, dans la proximité, un accès aux soins. Les urgences les plus bénignes seraient traitées dans le cadre de centres de santé de proximité. L'hôpital garantirait des soins de haut niveau de qualité dans le cadre de pôles d'excellence dotés de plateaux techniques performants.

Coordonner efficacement les parcours de santé

- Doter les ARS de réels moyens pour assurer leur mission de coordination permettant des coopérations fortes entre la ville, l'hôpital et le médico-social.
- Instaurer la fongibilité des enveloppes financières suggérée par le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM).

Lutter contre les inégalités

État des lieux

La **société française** est traversée par nombre d'inégalités. Celles liées aux revenus et celles liées au genre font sans doute partie des inégalités structurelles fortes qui traversent le plus massivement la société.

Les revenus

Les inégalités de revenus se sont accrues au cours des dix dernières années, le revenu annuel moyen des 10% les plus modestes a progressé de 13,7% entre 1998 et 2008, celui des 10% les plus riches a augmenté de 27,3%. La situation familiale ou celle au regard de l'emploi constituent des facteurs sociaux aggravants. Ainsi, si les familles monoparentales ne représentent que 7% des ménages, elles composent 20% des ménages pauvres. Non seulement, leur exposition au risque de la pauvreté est trois fois supérieure à celle des autres compositions familiales mais elles connaissent une pauvreté plus intense.

Le taux de pauvreté des chômeurs est 2,8 fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population en 2008 contre 2,4 fois en 1996. Parallèlement au chômage de longue durée, se développe un chômage récurrent lié au développement de l'emploi précaire, peu qualifié, peu rémunéré et n'assurant pas l'intégration sociale de ceux qui les occupent.

Le nombre de travailleurs pauvres, concentrés dans certains secteurs (hôtellerie, restauration, commerce, nettoyage) augmente très rapidement : 1,55 million en 2003, 2 millions aujourd'hui.

Les inégalités hommes-femmes

En 2008, 84 % des femmes sont actives, en emploi ou au chômage, contre 96% des hommes.

Les femmes, plus diplômées globalement, ne bénéficient pas des mêmes conditions d'emploi dans l'entreprise : elles sont plus souvent recrutées à temps partiel et sur des contrats à durée déterminée.

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel, leur rémunération brute totale moyenne est inférieure de 27% à celle des hommes. Dans ces mêmes entreprises, seulement 15 % des femmes y sont cadres contre 23% des hommes. Elles perçoivent alors, en moyenne, un salaire horaire de 20% inférieur à celui de leurs homologues masculins.

Très présentes dans le secteur non marchand, les femmes y représentent près de 2 embauches aidées sur 3 alors que, dans le secteur marchand, l'emploi aidé profite davantage aux hommes.

Les demandeuses d'emploi sont sous-représentées à l'entrée dans l'ensemble des dispositifs ciblés de la politique de l'emploi

Les femmes connaissent un déroulement de carrière beaucoup moins linéaire impactant par conséquent le niveau de leurs retraites.



La problématique de l'UNSA

Pour l'UNSA, les inégalités, dont les effets cumulatifs sont, de surcroît, aggravants, minent la société et sa cohésion. Au-delà des affirmations de principes et sans sous-estimer le poids des préjugés, il s'agit de les saisir à bras le corps pour les faire reculer résolument.

Les droits sociaux sont des remparts contre les effets du libéralisme économique et ont pour objectif de rétablir la fraternité. Il convient donc de s'interroger sur les politiques publiques : parviennent-elles à donner des chances égales aux citoyens ? Sinon comment les corriger ? Il convient aussi de s'interroger sur les pratiques des entreprises et, par la négociation, de définir et mettre en œuvre concrètement les actions visant à réduire les inégalités.

Propositions de l'UNSA

- L'impôt est un outil indispensable pour faire vivre la solidarité nationale. Une refonte complète de la fiscalité est indispensable pour refaire de l'impôt un outil de redistribution efficace et juste, au service de tous les citoyens.
- Les richesses créées dans l'entreprise doivent être plus justement réparties. Pour l'UNSA, des accords annuels doivent être négociés entre partenaires sociaux afin d'assurer une meilleure répartition entre salaire et dividendes.
- L'universalité des droits doit rester un principe fondamental de notre modèle social, chacun contribuant selon ses moyens et recevant selon ses besoins. L'architecture des prestations familiales doit être revue : mesures spécifiques pour les foyers monoparentaux, indexation des prestations sur les salaires et non sur les prix ou la croissance, révision des seuils de déclenchement pour éviter l'exclusion.
- Le Service public, au service de tous et plus particulièrement des plus fragiles, est le garant de l'égalité devant des droits fondamentaux. Son maintien, son développement et son adaptation aux évolutions de la société sont impératifs.
- Des négociations à tous les niveaux entre les représentants des employeurs (privés ou publics) et ceux des salariés doivent fixer des objectifs clairs pour rendre effectifs les textes et règlements en matière d'égalité femmes-hommes.
- Afin de faciliter la conciliation entre vies personnelle, familiale et professionnelle, il est indispensable de mettre en place un droit à la formation spécifique pour aider au retour à l'emploi après des congés parentaux, de renforcer la politique d'accueil des jeunes enfants pour que chaque famille puisse trouver une solution de garde adaptée.



Services publics, Fonction publique

État des lieux

Le Service public, en France fait l'objet depuis plusieurs années de profondes mutations. Il est fortement attaqué sur le plan des restructurations comme sur celui des suppressions d'emplois avec, notamment, la mise en place du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Ces attaques, sans précédent depuis l'après-guerre, ont entraîné une diminution conséquente de l'offre de services publics tant quantitativement que qualitativement sur l'ensemble du territoire.

Les diminutions de services, voire leurs suppressions ont surtout touché et déstabilisé les territoires et les populations les plus fragiles de notre société. Cette fragilisation est d'autant plus durement ressentie en période de crise que les citoyens vulnérables se tournent vers les Services publics pour trouver l'aide nécessaire. Le Service public à la française, a, malgré les attaques dont il est victime, joué un vrai rôle d'amortisseur social pendant la crise.

Les agents publics ont payé un lourd tribut à ces réformes menées à un rythme d'enfer, et pour la plupart, sans réelle concertation ni dialogue. Transférés d'un service à l'autre, souvent sans aucune explication, au risque d'une perte totale de leurs repères, voire de leurs missions et fragilisés dans leurs conditions de travail, ils auront, de surcroît, vu leur pouvoir d'achat baisser.



La problématique de l'UNSA

Pour l'UNSA, alors que la mondialisation va croissante, la place et le rôle de la puissance publique doivent être repensés. Face à la financiarisation de l'économie et à la puissance des marchés, la question de l'intérêt général est plus que jamais d'actualité. C'est ce qui fonde la pertinence de l'intervention des autorités publiques. Celles-ci doivent disposer d'une Fonction publique et de Services publics modernes, adaptés aux nouvelles missions qui sont les leurs et aux besoins de la population. Plus que jamais, il s'agit dans nos sociétés du XXI^{ème} siècle, de garantir la souveraineté de la puissance publique et les droits fondamentaux des citoyens. Cette modernisation de la Fonction publique ne peut se concevoir que dans le cadre d'un dialogue social renforcé. Aucune évolution ne peut aboutir sans garantir aux agents publics une lisibilité de leurs missions, une plus grande reconnaissance de leurs compétences, une évolution de leur formation et de leur carrière.

Propositions de l'UNSA

Clarifier les missions de Service public

- Exiger du gouvernement une réflexion sur les missions de Service public aujourd'hui, le périmètre de l'État, le champ de compétences des trois versants de la Fonction publique en y associant étroitement les partenaires sociaux.
- Revendiquer une clarification de ce qui relève de l'action publique et à quel niveau.
- Rompre avec le dogme des suppressions systématiques d'emplois à réaliser, indépendamment des missions à assurer.
- Garantir la continuité des différentes missions et actions de chacun des trois versants de la Fonction publique en sauvegardant la pérennité de leur financement et le principe du statut.

Améliorer la situation des agents

- Mettre en place une vraie politique de ressources humaines, s'appuyant sur une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et développant une formation continue digne de ce nom.
- Réorganiser une grille de la Fonction publique en repensant les classements catégoriels et les perspectives de carrières.

Instaurer un dialogue social de qualité

- Élaborer avec les organisations syndicales représentatives un agenda social réellement partagé..



Dynamiser le dialogue social

État des lieux

La loi du 20 août 2008 pour le secteur privé et celle du 5 juillet 2010 pour le secteur public ont réorganisé les règles de la représentativité syndicale en France. En fondant leur représentativité sur le vote des salariés ou agents publics, elles ont légitimé les organisations syndicales dans leur fonction de représentation directe des salariés. Dans la même logique, elles ont mieux ancré la valeur des accords dont la validité est désormais dépendante de la représentativité des organisations qui la signent ou qui s'y opposent. A terme, on peut espérer que du poids sera ainsi redonné au dialogue social.

La loi Larcher du 31 janvier 2007 a également clarifié les rapports entre le gouvernement (mais pas le Parlement) et les partenaires sociaux, en l'obligeant à procéder à une concertation préalable pour toute législation inférant dans le domaine de la négociation nationale interprofessionnelle.



La problématique de l'UNSA

Malgré ces avancées, le fonctionnement démocratique de notre société reste largement à perfectionner. En France tout particulièrement, l'articulation entre démocratie politique et démocratie sociale continue d'être défaillante. Loin d'y voir un choc de légitimité et donc d'opposer dans les faits l'une à l'autre, l'UNSA y voit les deux volets complémentaires d'une démocratie pleinement équilibrée. Le législatif et l'exécutif ont tout leur rôle à jouer pour organiser, réglementer et légiférer au nom de l'intérêt général. Mais la sphère sociale, où peuvent se jouer des intérêts particuliers légitimes, a besoin d'une certaine autonomie pour pouvoir elle-même les réguler via la négociation et le contrat entre partenaires sociaux.

Dans nos sociétés modernes, la norme sociale est, de fait, établie en « coproduction ». Dans le cadre des grands principes d'intérêt général établis de manière indispensable par la loi, notamment en matière de Code du Travail, il existe un espace social dans lequel la discussion entre partenaires sociaux est plus à même de produire de la norme sociale en prise avec les réalités économiques et sociales de l'entreprise, de la branche ou de l'interprofessionnel. Pour l'UNSA, aller plus loin dans le renforcement de la démocratie sociale, clarifier son rapport avec la démocratie politique, y compris de façon constitutionnelle, est indispensable pour solidifier la démocratie, revivifier le dialogue social et conforter les organisations syndicales qui l'animent.

Propositions de l'UNSA

- Aller au bout de la logique de la loi du 20 août 2008 en codifiant les critères établissant la représentativité des différentes organisations d'employeurs, notamment pour sa composante représentant l'économie sociale, car leur participation au dialogue social doit aussi être clairement légitimée.
- Exiger que le poids de chaque syndicat dans le paritarisme découle de la représentativité vérifiée des organisations syndicales de salariés, dans le public comme dans le privé (lois du 20 août 2008 et du 5 juillet 2010).
- Clarifier nationalement les prérogatives des partenaires sociaux et leur champ de compétences en matière d'élaboration de la norme sociale, reconnaître pleinement leur autonomie pour traiter de ces domaines et compléter la loi Larcher en conditionnant aussi l'initiative parlementaire inférant sur le domaine de la négociation nationale interprofessionnelle à une concertation préalable entre partenaires sociaux.
- Conforter les missions du CHSCT, notamment en matière d'organisation du travail. Le doter d'un budget de fonctionnement. Doter les salariés des TPE d'instances territoriales de dialogue social.
- Remettre à plat les dispositifs de financement public et paritaire pour les rendre équitables et transparents.
- Réviser dans le même esprit le droit des salariés à formation.
- Reconnaître le parcours du militant syndical comme qualifiant.



